

COVID-19 : reprise de la pratique **pour tous les publics**



Pour lutter contre la propagation du Covid-19, en application des mesures gouvernementales, la Fédération française de billard recommande des mesures de sécurité sanitaire strictes, adaptées à la pratique de ses disciplines dans le cadre de la reprise progressive des activités autorisées.

9 JUIN 2021

1. AVANT L'ACCÈS DU PUBLIC



Nettoyer le billard, les queues de billard, la chaise et les éléments proches (table, compteur, etc.) avec un produit désinfectant-détergent et serviettes en papier (mis à disposition par le club). Les utilisateurs doivent répéter l'opération avant de quitter l'aire de jeu.



Aérer la salle 10 à 15 minutes, et répéter au minimum trois fois par jour.



Les personnes qui possèdent un smartphone sont invitées à utiliser l'application TousAntiCovid lors de l'entrée dans l'établissement. À défaut, le club doit tenir un registre nominatif des personnes accueillies avec les horaires de présence.



Les joueurs réservent leur créneau, via le site jereservemonbillard.com ou un système de réservation à distance mis en place par le club ; dans la limite de 2 personnes par billard.



L'espace de convivialité est ouvert dans le respect des règles définies pour l'hôtellerie, les cafés et les restaurants.

2. À L'ACCUEIL



L'accès au club est autorisé **à tous les publics**, à l'exclusion de tout cas contact ou personne présentant des symptômes Covid, dans la limite de 2 personnes par billard.



Le port du masque est obligatoire en tout point du lieu couvert qu'est la salle de billard, pour tous et tout le temps, même durant la pratique.



Respecter les mesures de distanciation signalées dans le club, soit 2 mètres entre chaque personne et chaque vêtement déposé.



Les personnes entrant doivent se laver les mains avec du savon. Le séchage doit s'effectuer avec une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. À défaut, utiliser une solution hydroalcoolique.



Il est demandé aux pratiquants d'apporter leurs propres conditionnements d'eau personnalisés et accessoires, et de ne pas les partager.

3. DURANT LA PRATIQUE



2 personnes au maximum par table de billard + les encadrants qualifiés.



La distanciation d'au moins deux mètres doit être respectée entre les pratiquants, et entre les pratiquants et les encadrants pendant les explications et les consignes. Aucun contact physique pratiquant/encadrant, ne doit être effectué, pour aider à la correction d'une posture ou d'un mouvement.



Les encadrants doivent utiliser leur propre matériel pour les démonstrations (queue, craies, etc.).

1,2,3,...

Limitier à un seul joueur l'utilisation du compteur de points.



Limitier à un joueur la manipulation des billes, quilles, racks, etc. préalablement désinfectés.



Attendre que l'adversaire soit assis pour jouer à son tour.



Se laver les mains après chaque match.

Mesures applicables dans le respect des ouvertures des salles de sport, délivrées au plan local.

Plus d'infos : ffb@ffbillard.com